

FICHE DE SUIVI FINANCIER : IRLANDE - CORK - GALWAY

IMPUTATION : AP VOSVIS 0VOY0IRLA

Classes	1ère S3	DESTINATION	Irlande - Cork - Galway		ACOMPTES			IMPUTATION BUDGETAIRE	
		DATES	Départ	17/03/17	Dates	Montants	TOTAL	Domaine	VOSVIS
Nom de l'enseignant responsable	M. COQUARD		Retour	24/03/17	07/11/16	70,00 €	70,00 €	Activité	0VOY0IRLA
Acte C.A. n°	1/36	PARTICIPANTS	Elèves	34			70,00 €	COMPTES CLASSE 4	
Type de projet	Voyage clé en main		Accomp.	3			70,00 €	2016	
		PARTICIPATION FAMILLES		70,00 €		TOTAL	70,00 €	2017	

DEPENSES					RECETTES						
NATURE DE LA DEPENSE	COMPTE	MANDATS	PREVISIONS	REALISATIONS		FINANCEURS	COMPTE	ORDRES DE RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	
				2016	2017					2016	2017
Transports	6245					SUBVENTIONS DIVERSES					
						Etat	7411				
						Région	7442		13 919,60 €		
						Département	7443				
						Commune / Groupements	7444				
Hébergements	6285					Union européenne	7446				
						Organismes internationaux	7447				
						Autres	7448				
Entrées (musées, cinémas...) / Activités diverses	6284					DONS ET LEGS					
						Association de parents	7468				
						M.D.L / F.S.E	7468		500,00 €		
Sous traitance du voyage	6113		17 797,00 €			Autres	7481		830,00 €		
						PARTICIPATION DES FAMILLES					
Frais divers (tél., timbres, etc...)						34 X 70,00 €	7067		2 380,00 €		
						BUDGET ETABLISSEMENT **					
Divers (régie, etc...)			1 000,00 €			Assurance annulation	Fonds de roulement		1 290,40 €		
Assurance annulation	616		333,00 €			Participation accompagnateurs	Fonds de roulement		210,00 €		
SOUS-TOTAL DEPENSES			19 130,00 €	0,00 €	0,00 €	SOUS-TOTAL RECETTES			19 130,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES			19 130,00 €	0,00 €		TOTAL RECETTES			19 130,00 €	0,00 €	

Coût prévisionnel par personne 517,03 €

Reliquat classe 4 0,00 €

REMBOURSEMENT 0,00 € / ELEVE

** Ces participations ne font pas l'objet d'un ordre de recettes spécifique, dès lors que leur financement est assuré par la dotation globale de fonctionnement ou le fonds de roulement mais figurent à titre indicatif afin d'équilibrer le budget.

Le Chef d'établissement,

* Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- A signer tout contrat ou convention en lien direct avec le voyage ou la sortie ;
- A accepter tout don ou legs en lien direct avec le voyage ou la sortie ;
- A percevoir la participation des familles ;
- A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou annulation du voyage ;
- A autoriser l'Agent comptable à encaisser la participation des familles.

RÉGIES ET MANDATS D'ENCAISSE	
Mandataire régisseur	M. COQUARD François
Régisseur temporaire	M. COQUARD François
Suppléant	M. RICARD Eric
Montant	1 000,00 €